

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 20 FEVRIER 2024 – 19H00**

**Ouverture de la séance : 19 heures**

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, suppléant de M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER (arrivée à partir de la question N°4)
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à Mme WALRAET

Absente :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 Janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

**- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- actualiser les prix de vente des services et des produits souvenirs de la boutique Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE ; les modifications portent sur les frais postaux.

- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culture, lot 1 Désamiantage avec la SARL SADOURNY (63540 ROMAGNAT), suite au retrait de prestations non réalisées, d'un montant de -6 629,74 € HT. Le nouveau montant du marché réactualisé s'élève à 38 698,06 € H.T., soit une baisse de 14,6 %.

- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culture, lot 8 Sols Souples avec l'entreprise BONGLET (03300 CREUZIER), suite au retrait de la prestation supplémentaire éventuelle, d'un montant de -25 991,64 € HT. Le nouveau montant du marché réactualisé s'élève à 80 335,15 € H.T., soit une baisse de 24,45 %.

*Monsieur le Président propose qu'une visite du Centre Jeunesse et Culture, en cours de chantier, soit organisée ; une date de visite sera prochainement définie.*

- affermir la tranche conditionnelle du marché Aménagements de terrains multisports sur le territoire du PAYS DE LAPALISSE, lot 1 Terrassements ; le marché attribué à la société EIFFAGE pour la tranche optionnelle concernant l'équipement situé à Saint-Etienne-de-Vicq est de 24 175 € HT,

- affermir la tranche conditionnelle du marché Aménagements de terrains multisports sur le territoire du PAYS DE LAPALISSE, lot 2 Équipement City Stade ; le marché attribué à la SARL ALTRAD COLLECTIVITES pour la tranche optionnelle concernant l'équipement situé à Saint-Etienne-de-Vicq est de 40 695 € HT.

**1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

A l'unanimité, au 1er Mars 2024, le Conseil Communautaire approuve la création pour accroissement temporaire d'activité, d'une part, d'un poste d'agent social contractuel à temps complet, et d'autre part, d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet.

**2/ CONTRATS D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier pour lancer une procédure de marché public en vue de souscrire des contrats d'assurances des risques statutaires.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à l'issue de la consultation fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion. En effet, si les taux proposés sont supérieurs à ceux des contrats actuels de la Collectivité, aucune suite ne sera donnée à la proposition du Centre de Gestion.

**3/ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – PLAN D'ACTIONS.**

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les actions présentées pour l'année 2024 pour un montant total de 48 365 € ; le montant restant à la charge de la Communauté de Communes s'élève à 17 790,40 €.

Le plan d'actions présenté est joint au procès-verbal.

Les fiches actions seront transmises aux élus communautaires avec les plans de financement prévisionnels.

*Concernant l'amélioration des pratiques en restauration collective, Stéphanie CHERVIN demande quelles sont les restaurations collectives concernées ? Toutes, car les petites cantines échangent entre elles.*

Concernant la réalisation d'ateliers pédagogiques auprès d'un public d'enfants, Anne GODART BONHOUR, animatrice du Projet Alimentaire Territorial, précise qu'elle a réalisé une première animation au centre de loisirs cette semaine avec la mallette Goûtodébat, il y en aura une autre la semaine prochaine.

Concernant la mise en place des actions autour du jardin et verger associatif, Philippe FERBOS sollicite l'assemblée pour savoir s'il y aurait des candidats pour intégrer l'association des Vergers. A ce jour, 10 personnes se sont manifestées ; une réunion est programmée dans la 1ère quinzaine de Mars.

Concernant la mise en place d'une politique foncière pour diversifier la production agricole, Stéphanie CHERVIN demande comment la Communauté de Communes intervient dans la gestion du foncier pour les porteurs de projets, vu que cela est déjà fait par la Chambre d'Agriculture.

La volonté est de travailler tous dans le même sens, travailler sur le foncier dans le cadre du PLUi, apporter l'expertise des élus avec leur connaissance du territoire, travailler avec la SAFER sur la diversification en maraîchage, la transformation des produits laitiers, la production et distribution de la volaille en direct ou semi-direct.

Concernant le budget : est-il prévu pour la promotion ou pour faire une réserve foncière ?

Le budget présenté contient de l'animation ou prestation de service pour les actions particulières. La Région a un plafond d'aide fixé à 250 000 € ; le Département travaille à l'élaboration d'un dispositif d'aide pour l'acquisition du foncier.

#### **4/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2024.**

Monsieur le Vice-Président chargé des finances présente les orientations budgétaires de l'exercice 2023 au Conseil Communautaire :

I / La conjoncture économique nationale.

II / La Loi de finances pour 2024 : principales dispositions.

III/ Analyse de la situation financière de la Communauté de Communes au 31/12/2023.

IV/ Orientations budgétaires 2024.

Après avoir présenté le contexte économique général, Monsieur le Vice-Président présente la situation financière de la Communauté de Communes et les orientations budgétaires.

Au 31/12/2023, le montant de la dette en capital s'élève à 3 220 099 € ; l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 812 645,05 € et l'excédent d'investissement est de 41 719,86 €.

Les 2 équipements qui vont impacter fortement la section de fonctionnement en 2024 sont le Centre Jeunesse et Culturel (ouverture prévue en septembre 2024) et l'extension du restaurant scolaire de LAPALISSE (ouverture prévue en juin 2024).

Les principales hausses de fonctionnement en 2024 seront l'électricité, le gaz et le poste des fournitures alimentaires.

Les frais de personnel seront en augmentation, en raison :

- de l'incidence d'augmentation du point d'indice de +1,5% mis en place au 1er juillet 2023 ainsi que la revalorisation des indices des grilles indiciaires qui impacteront une année pleine en 2024.
- de l'attribution de 5 points d'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à tous les agents rémunérés sur une échelle indiciaire.
- de l'incidence de la mise en œuvre de la participation patronale à la complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette participation s'élève à 18 € bruts par mois par agent.

En recettes une revalorisation des bases locatives de 3,9% est prévue par la loi de Finances.

Lors du Conseil Communautaire du 11 Avril 2024, il sera proposé de déterminer et de voter le produit attendu de la taxe GEMAPI, instaurée par décision du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 pour une application en 2024.

La Dotation d'intercommunalité devrait être en légère hausse en 2024 ou au moins maintenue.

Les programmes non terminés en 2023 sont inscrits en Restes à Réaliser, et poursuivis jusqu'à leur achèvement, notamment :

- Site Patrimonial Remarquable SPR (Tranche ferme)
- Centre Jeunesse et Culturel (travaux)
- Fonds de concours pour aménagement du bourg de Saint Christophe en Bourbonnais
- Fonds de concours pour extension salle Bellevue (cantine) à verser à la Commune de Lapalisse
- Etudes thermiques gymnase et école élémentaire
- Fonds de concours pour aménagements des bourgs d'Isserpent et Périgny
- Voirie communautaire 2023

Les principaux programmes envisagés sur 2024 sont les suivants:

	<u>DEPENSES (en HT)</u>
• Piscine de Lapalisse :	50 000 €
(paiement du solde des travaux supplémentaires – protocole d'accord transactionnel)	
• Site Patrimonial Remarquable SPR ) :	38 000 €
(Tranche conditionnelle et indemnité commissaire enquêteur)	
• Centre Jeunesse et Culturel :	280 000 €
(aménagement intérieur, mobilier, révision de prix...)	
• Révision Générale PLUi - CP 2024 :	112 500 €
• Liaison Maison France Services / bureaux comcom :	67 000 €

• Création de 3 city stades (Isserpent, Le Breuil et St Etienne de Vicq) :	200 000 €
• Programme de rénovation énergétique scolaire :	281 300 €
• Programme de rénovation énergétique gymnase :	535 000 €
• Ecole élémentaire : renaturation de la cour :	50 000 €
• Extension ZAE (fouilles) :	1 200 000 €

Proposition d'abandonner ce projet en raison du montant élevé des offres réceptionnées ou de le phaser en 3 tranches, cela permettrait de commencer l'aménagement de l'extension de la Zone, car il n'y a plus que 2,5 hectares disponibles à la vente.

Cette liste de programmes d'investissement n'est qu'indicative, des arbitrages seront à réaliser en fonction des subventions allouées et de la capacité de financement de la collectivité.

Cette liste pourra être complétée ou amendée durant la période d'élaboration du budget, et en tout état de cause, jusqu'au 11 avril 2024, date prévue pour l'approbation de ce document annuel.

*Monsieur POTHIER indique que le programme concernant l'église de Saint-Etienne-de-Vicq n'est pas mentionné.*

*Il ne s'agit pas d'un oubli, mais n'ayant à ce jour aucun chiffrage, il n'est pas possible d'inscrire un montant. Le rendu de l'étude en cours est programmé pour fin Mars.*

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte de la présentation des orientations budgétaires proposées pour l'année 2024.

## **5/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT.**

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention, au titre du fonds vert, pour :

**-Travaux d'amélioration des performances énergétiques Programme Scolaire :** Ces travaux permettront de réaliser un gain énergétique de 48 %.

Le montant des travaux est estimé à 281 300 € HT :  
- Fonds Vert (30 %) : 84 390,05 €

**-Travaux d'amélioration des performances énergétiques Gymnase Bernard LE PROVOST :** Ces travaux permettront de réaliser un gain énergétique de 52 %.

Le montant total des travaux s'élève à 575 000 € HT :  
- Fonds Vert (35 %) : 201 250 €

## **6/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FEDER.**

Monsieur le Président explique que les fonds FEDER soutiennent les projets de réhabilitation énergétique et de construction des bâtiments d'éducation.

A ce titre un dossier pourrait être déposé dans le cadre de ce dispositif de financements pour le programme scolaire de rénovations énergétiques.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à déposer un dossier de subvention, au titre des fonds FEDER pour la rénovation énergétique scolaire.

Le montant des travaux est estimé à 281 300 € HT :  
-FEDER (40 %) : 112 520,06 €

## **7/ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024.**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les plans de financement présentés pour les dossiers de DETR à déposer pour l'année 2024 :

- **PRIORITE 1 TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES GYMNASE BERNARD LE PROVOST :** 575 000 € HT :  
-DETR (45%) : 258 750 €
- **PRIORITE 2 EXTENSION LIAISON MAISON FRANCE SERVICES :** 90 000 € HT :  
-DETR (45%) : 40 500 €
- **PRIORITE 3 SÉCURISATION DU PARKING DES ÉCOLES :** 26 615,50 € HT :  
-DETR (45%) : 11 976,98 €
- **PRIORITE 4 SINISTRE GRÊLE :** 117 974,31 € HT :  
-DETR (35%) : 41 291,01 €
- **PRIORITE 5 TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES PROGRAMME SCOLAIRE** 281 300 € HT :  
-DETR (10%) : 28 130,02 €

## **8/ DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT RENATURATION.**

Monsieur le Président expose qu'à l'approche des vagues de chaleurs estivales, le Gouvernement a annoncé le 14 juin 2022 le lancement d'un programme de renaturation des villes, doté d'un fonds de 500 millions d'euros.

Le projet de renaturation de la cour de l'école élémentaire de Lapalisse pourrait être financé par ce dispositif.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention au titre du fonds vert renaturation. Le montant estimatif des travaux est évalué à 60 000 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds Vert Renaturation 30 % : 18 000 €
- AAP Agence de l'eau Renaturation 50 % : 30 000 €
- Autofinancement 20 % : 12 000 €

## 9/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, en complément de la délibération prise le 16 janvier 2024, au titre de la programmation 2024, le versement des fonds de concours suivants :

-3 837,59 € pour la pose de jeux, d'agrès et de banc à proximité de la Mairie de BARRAIS-BUSSOLLES, à destination des familles qui louent le gîte et la salle polyvalente.

-5 776,75 € pour la couverture de la terrasse de l'auberge des Marronniers, située sur le domaine public et dont les murs appartiennent à la commune de Billezois.

-9 893,77 € pour l'aménagement et la sécurisation de l'espace paysager aux abords de la Maison de Froment situé dans le bourg d'ISSERPENT, à proximité de la Salle polyvalente, de la MAM, et du gîte.

Ces aménagements contribuent à l'embellissement et à l'attractivité des bourgs.

## 10/ BUDGET 2024 – ENGAGEMENT D'URGENCE.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'engagement d'urgence des programmes suivants et dont l'inscription sera confirmée lors du vote des Budgets 2024 en Avril prochain :

- Centre Jeunesse et Culturel : 5 200 € TTC  
(Achat d'une tente pour les camps et évacuation des déchets de l'ancien lycée par le SICTOM )

- Equipements divers 2024: 1 000 € TTC  
(achat d'un sèche linge pour micro-crèche de Saint Etienne de Vicq et remplacement d'un radiateur électrique club house stade Saint Christophe en Bourbonnais)

## 11/ COMMUNES DE LIERNOLLES ET MONTCOMBROUX-LES-MINES – AVIS SUR PROJET ÉOLIEN.

Suite à demande de la Préfecture de l'Allier en date du 6 Février 2024, le Conseil est sollicité pour rendre un avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien, composé de 5 éoliennes de 200 mètres de haut (en bout de pale), sur les communes de Liernolles et de Montcombroux-les-Mines.

Les élus notent que les décisions favorables des Conseils Municipaux datent de 2013, soit avant le renouvellement de 2020 ; ils s'interrogent sur la volonté des conseils municipaux actuellement en place : rien n'est indiqué.

Monsieur le Président indique que sur le plan patrimonial, le périmètre de protection du Puy saint Ambroise à Saint Léon n'est pas pris en compte ; le montage photo depuis le site montre bien une covisibilité.

Les points suivants sont relevés par Monsieur VIVIER :

- au titre de la protection de la nature, les éoliennes devraient être arrêtées dès qu'un oiseau migrateur passe (environ 3 à 4 mois par an) et en période de fenaison ; cependant aucune indication sur la procédure à suivre pour demander l'arrêt des éoliennes n'est indiquée.
- Au titre des nuisances, il faut noter que les habitations les plus proches sont à 600 mètres.
- Au titre de l'environnement : enfouissement de 1000 tonnes de matériaux.
- Les rendements énergétiques sont discutables car ils seront certainement plus faibles que ceux annoncés, eu égard au rendement atteint par les éoliennes situées à Laprugne.

A l'issue des échanges, le Conseil Communautaire par 15 AVIS CONTRE (Pascale RICHARD, Delphine THEVENOUX, Michel VIVIER, Alain POUZERAT, Michel GIRONDE, Jacques de CHABANNES, Martine QUATRESSOUS, Jean-Marc BRUNIAU, Stéphanie CHERVIN, Annie MINARD de CHABANNES, Patrick BODIN, Philippe FERBOS, Didier HANGARD, Anne-Marie L'HULLIER, Bernard GAUD) et 9 ABSTENTIONS (Yves PLANCHE, Gérard BOUCHET, Joël ROUSSILHE, Nicole AUBIN, François HERVIER, Françoise WALRAET, Alain LASSALLE -pourvoir à Mme WALRAET -, Jean-Claude POTHIER, Yves COLLANGES) décide d'émettre un avis défavorable au projet d'implantation de 5 éoliennes présenté par la Ferme Éolienne de Liernolles Montcombroux SAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Fait à Lapalisse, le 21 Février 2024  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »

**Adoption du Procès-Verbal le 11 Avril 2024**

Le Président,

Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,

Delphine THEVENOUX